

## Échanges de données entre Gestionnaires de Réseaux de Distribution, Exploitants de Capacité et RPC dans le cadre du volet certification mécanisme de capacité

Identification : Mécapa SI – GRD-EC

Version : 2.0

Nombre de pages : 20



Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	01/07/2015	Initialisation du document	
2.0	01/09/2017	Mise à jour des informations échangées	1.0

### • Document(s) associé(s) et annexe(s)

Règles du Mécanisme de Capacité – Arrêté du 29 novembre 2016 définissant les règles du mécanisme de capacité et pris en application de l'article R. 335-2 du code de l'énergie ;  
Modèle de contrat GRD-Exploitant v3.0

### Résumé / Avertissement

Ce document décrit les modalités d'accès au système d'information des Gestionnaires de Réseau de Distribution, les formats et contenus des fichiers échangés entre les Gestionnaire de Réseaux de Distribution, les Exploitants de Capacités et les RPC nécessaires au traitement des demandes de certification et modification d'entités, dans le cadre du Mécanisme de Capacité.

## Sommaire

<b>RESUME / AVERTISSEMENT.....</b>	<b>1</b>
<b>1. DEFINITIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>3. TECHNIQUES D'ÉCHANGES AVEC LES GRD .....</b>	<b>4</b>
3.1 DISPOSITIONS GENERALES.....	4
3.2 IDENTIFICATION DES GESTIONNAIRES DE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION CONCERNES PAR UNE DEMANDE MULTI-GR ET CONTACTS OPERATIONNELS.....	4
3.3 IDENTIFICATION DES SITES DE SOUTIRAGE ET D'INJECTION RACCORDES AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION .....	4
<b>4. ELEMENTS GENERAUX SUR LES FORMULAIRES.....</b>	<b>5</b>
4.1 ELEMENTS GENERAUX SUR LES FORMULAIRES.....	5
4.2 ELEMENTS GENERAUX SUR LE FORMAT DES DONNEES A SAISIR DANS LES FORMULAIRES .....	5
<b>5. DEMANDES DES EXPLOITANTS DE CAPACITE OU DES RPC AUX GRD.....</b>	<b>6</b>
5.1 DEMANDE DE CERTIFICATION.....	6
Période de recevabilité.....	6
Description.....	6
Nom du fichier.....	6
Contenu du formulaire.....	6
Onglet n°1 du formulaire de Demande de Certification.....	6
Onglet n°2 du formulaire de Demande de Certification.....	8
Pièces jointes.....	9
5.2 DEMANDE DE MODIFICATION .....	9
Description.....	9
Nom du fichier.....	10
Contenu du formulaire.....	10
Onglet n°1 du formulaire de demande de modification.....	10
Onglet n°2 du formulaire de demande de modification.....	13
<b>6. DONNEES TRANSMISES PAR LES GRD AUX EXPLOITANTS DE CAPACITE.....</b>	<b>15</b>
6.1 NOTIFICATION DE NON CONFORMITE D'UNE DEMANDE DE CERTIFICATION .....	15
Description.....	15
Contenu .....	15
6.2 NOTIFICATION DE CONFORMITE D'UNE DEMANDE DE CERTIFICATION .....	15
Description.....	15
6.3 NOTIFICATION DE NON CONFORMITE D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION .....	16
Description.....	16
Contenu .....	16
6.4 NOTIFICATION DE CONFORMITE D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION.....	17
Description.....	17

## **1. Définitions**

Tous les mots ou groupes de mots utilisés dans les présentes règles relatives à l'accès au système d'information des Gestionnaires de Réseau de Distribution ayant leur première lettre en majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le modèle de contrat GRD-Exploitant et dans les règles en vigueur du mécanisme de capacité (ci-après « les Règles »).

## **2. Objet du document**

Ce document décrit les modalités, les formats et contenus des données à échanger entre les Gestionnaire de Réseaux de Distribution et les Exploitants de Capacité nécessaires au traitement des demandes de certification et modification d'entités, dans le cadre du Mécanisme de Capacité.

### **3. Techniques d'échanges avec les GRD**

#### ***3.1 Dispositions générales***

Les échanges entre les Exploitants de Capacité et les GRD reposent sur :

1. La mise à disposition de formulaires vierges, au format Excel aux Exploitants de Capacité ;
2. L'échange de courriels pour :
  - la transmission des formulaires renseignés par les Exploitants de Capacité accompagnés des pièces jointes requises, au format pdf ;
  - les réponses des GRD relatives au traitement des demandes des Exploitants de Capacité.
3. L'échange de fichiers via des plateformes dédiées lorsqu'elles sont prévues par les GRD.

#### ***3.2 Identification des Gestionnaires de Réseau Public de Distribution concernés par une demande multi-GR et contacts opérationnels***

Pour les demandes de certification dont les capacités sont raccordées à plusieurs Gestionnaires de Réseaux (multi GR) ou lorsque l'Exploitant a un doute sur l'identité du GRD auquel est raccordée la capacité, il peut utiliser l'aiguilleur ADEEF accessible sur le site : <http://aiguilleurcapacite.adeef.fr/>

De plus, le site <http://listegr.d.adeef.fr> permet d'identifier les GRD à contacter ainsi que les coordonnées de contact opérationnel pour le traitement des demandes. Concernant Enedis, ces courriels sont à adresser à l'Accueil des Acteurs de Marché à [accueiloffreurcapacite@enedis.fr](mailto:accueiloffreurcapacite@enedis.fr).

#### ***3.3 Identification des Sites de Soutirage et d'Injection raccordés au Réseau Public de Distribution***

Lorsque la référence d'un Site de Soutirage ou d'Injection utilisée par les Gestionnaires de Réseau n'est pas connue de l'Exploitant de Capacité, celui-ci est invité à s'adresser au Gestionnaire de Réseau concerné.

Dans le cas particulier d'Enedis, l'Exploitant de Capacité peut soumettre une demande d'aide à l'identification d'un site par courriel à [accueiloffreurcapacite@enedis.fr](mailto:accueiloffreurcapacite@enedis.fr), en précisant les caractéristiques du site à identifier (ex : adresse du site, nom ou raison sociale du titulaire du contrat...).

## 4. Eléments Généraux sur les formulaires

Ce chapitre décrit les éléments communs à l'ensemble des formulaires échangés entre GRD et Exploitants de Capacité.

### 4.1 Eléments généraux sur les formulaires

Les formulaires applicables sont des fichiers Excel, téléchargeables à l'adresse : [www.enedis.fr/Mecanisme-de-capacite](http://www.enedis.fr/Mecanisme-de-capacite) ou bien sur le site de l'ADEEF : [www.adeef.fr](http://www.adeef.fr)

### 4.2 Eléments généraux sur le format des données à saisir dans les formulaires

Les dates sous la forme "JJ/MM/AAAA" lorsque c'est une chaîne de caractères où :

- AAAA représente l'année sur 4 chiffres (ex : 2012);
- MM représente le mois sur 2 chiffres, de 01 à 12;
- JJ représente le jour sur 2 chiffres, de 01 à 31.

Le code EIC (Energy Identification Code) est un identifiant utilisé pour les échanges électroniques (EDI – Electronic Data Interchange) entre les acteurs du marché de l'électricité.

Les codes utilisés sur plusieurs marchés sont publiés sur le site institutionnel de l'ENTSO-E<sup>1</sup>. Les codes locaux des acteurs qui le désirent sont publiés dans l'Espace-Clients (EC) du portail internet de RTE<sup>2</sup>.

Les valeurs décimales ont une précision indéfinie sauf mention contraire et pas de symbole d'unité. Le séparateur est une virgule.

---

<sup>1</sup> Codes EIC publiés sur le site institutionnel de l'ENTSO-E → [www.eiccodes.eu](http://www.eiccodes.eu).

<sup>2</sup> Codes EIC publiés par les différents bureaux de référencement européens : par le bureau de codification de RTE dans l'[Espace Clients](#) → Code des [Entités](#). Par les autres GRT européens : <https://www.entsoe.eu/resources/edi-library/links/>.

## 5. Demandes des Exploitants ou des RPC aux GRD

### 5.1 Demande de certification

#### Période de recevabilité

La période de recevabilité est dépendante de l'Année de Livraison, du type technique et de la caractéristique de l'EDC, et est définie au paragraphe 7.4.2 des Règles du Mécanisme de Capacité.

#### Description

Chaque Exploitant transmet aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution concernés une Demande de Certification par Entité de Certification (existante ou à créer) et par Année de Livraison.

#### Nom du fichier

CERTF\_<Nom du titulaire>-<AL>.xls

#### Contenu du formulaire

Le formulaire contient deux onglets à remplir par l'Exploitant de Capacité ainsi qu'un onglet réservé aux interlocuteurs du GRD en charge du traitement de la demande. Seuls les deux premiers onglets sont à renseigner par le demandeur.

#### Onglet n°1 du formulaire de Demande de Certification

N°	Champ	Format
1	Type de demande	Requis, valeurs possibles : Préqualification, Demande de certification
2	Qualité du demandeur	Requis, Options : Exploitant, Mandataire
3	Raison Sociale	Requis
4	Code EIC du demandeur	Requis
5	Forme juridique	Requis
6	Capital social de la société	Requis
7	Adresse du Siège Social : N°	Requis
8	Adresse du Siège Social : Voie / Rue	Requis
9	Adresse du Siège Social : Complément	Facultatif
10	Adresse du Siège Social : Code Postal	Requis
11	Adresse du Siège Social : Commune	Requis
12	Adresse du Siège Social : Pays	Requis
13	N° du RCS (sauf si étranger)	Requis
14	Ville du RCS (sauf si étranger)	Requis
15	SIRET (sauf si étranger)	Requis, 14 chiffres
16	Code TVA intracommunautaire	Requis
17	Accord sur la signature électronique pour le contrat GRD-Exploitant et le contrat de certification	Requis, valeurs possibles : oui, non
18	Numéro de téléphone portable pour signature électronique format : + 33 [6-7]xx xxx xxx	Requis si champ précédent égal oui
19	Adresse e-mail pour les flux informatiques (ex : Collecte des paramètres de certification)	Requis
20	Année de livraison	Requis
21	Identifiant GRD de l'EDC (si existant)	Requis si existant
22	Libellé EDC (si existant)	Requis si existant

Échanges de données entre Gestionnaires de Réseaux de Distribution, Exploitants de Capacité - certification

23	Régime de certification	Requis, valeurs possibles : Générique, Dérogatoire
24	Méthode de certification	Requis, valeurs possibles : Calcul sur le réalisé, Calcul normatif
25	Caractéristique	Requis, valeurs possibles : En Service, En Projet
26	Type technique	Requis, valeurs possibles : Production, Effacement
27	Filière	Requis si « Type technique » = « Production » et « Régime de certification » = « Régime dérogatoire », Valeurs possibles : Eolien, Photovoltaïque, Hydraulique au fil de l'eau
28	GR (Mono/Multi)	Requis, valeurs possibles : Mono, Multi
29	Numéro de requête RTE	Requis si « GR (Mono/Multi) » = « Multi »
30	Date prévisionnelle de mise en service (projet Effacement)	Requis si « Type technique » = « Effacement » et « Caractéristique » = « En Projet »
31	Site(s) sous "Obligation d'Achat"	Requis, valeurs possibles : Oui, Non
32	Nom du RPC	Requis
33	Code EIC du RPC	Requis
34	Date de rattachement au RPC (01/01/AL)	Requis
35	Modalités d'activation spécifiques (hors MA, hors NEBEF)	Requis, valeurs possibles : Oui, Non
36	Liaison d'entité	Requis, valeurs possibles : Si « Type technique » = « Production » : EDC multiEDA, EDC multiEDC multiEDA, EDC multiEDA horsEDA, Non liée Si « Type technique » = « Effacement » : EDC multiEDE, EDC multiEDA, EDC multiEDA multiEDE, Non liée
37	Stock	Requis, valeurs possibles : Avec, Sans
38	Caractère thermosensible	Requis si « Type technique » = « Effacement » Valeurs possibles : Oui, non
39	Puissance Disponible à PP2 (en MW)	Requis, Décimal
40	E <sub>max</sub> j (en MWh)	Requis, Décimal Si « Stock » = « Sans », valeur forcée à 10* Puissance Disponible à PP2
41	E <sub>max</sub> h (en MWh)	Requis, Décimal Si « Stock » = « Sans », valeur forcée à 50* Puissance Disponible à PP2
42	Valeur de référence (en MW) (EDC d'effacement)	Requis si « Type technique » = « Effacement »
43	Dérogation au tunnel de certification	Requis, valeurs possibles : Oui, non
44	Mode de paiement	Requis, valeurs possibles : Chèque, Prélèvement
45	Interlocuteur1 Contractuel : Civilité	Requis, valeurs possibles : Monsieur, Madame
46	Interlocuteur1 Contractuel : Nom	Requis
47	Interlocuteur1 Contractuel : Prénom	Requis
48	Interlocuteur1 Contractuel : Téléphone	Requis
49	Interlocuteur1 Contractuel : Mail	Requis
50	Interlocuteur2 Contractuel : Civilité	Facultatif
51	Interlocuteur2 Contractuel : Nom	Facultatif
52	Interlocuteur2 Contractuel : Prénom	Facultatif
53	Interlocuteur2 Contractuel : Téléphone	Facultatif
54	Interlocuteur2 Contractuel : Mail	Facultatif
55	Interlocuteur Facturation : Civilité	Requis
56	Interlocuteur Facturation : Nom	Requis
57	Interlocuteur Facturation : Prénom	Requis
58	Interlocuteur Facturation : Téléphone	Requis
59	Interlocuteur Facturation : Mail	Requis
60	Interlocuteur Facturation : N° de la rue	Requis

61	Interlocuteur Facturation : Voie / Rue	Requis
62	Interlocuteur Facturation : Complément	Facultatif
63	Interlocuteur Facturation : Code Postal	Requis
64	Interlocuteur Facturation : Commune	Requis
65	Interlocuteur Facturation : Pays	Requis
66	Interlocuteur Paiement : Civilité	Requis
67	Interlocuteur Paiement : Nom	Requis
68	Interlocuteur Paiement : Prénom	Requis
69	Interlocuteur Paiement : Téléphone	Requis
70	Interlocuteur Paiement : Mail	Requis
71	Interlocuteur Paiement : N° de la rue	Requis
72	Interlocuteur Paiement : Voie / Rue	Requis
73	Interlocuteur Paiement : Complément	Facultatif
74	Interlocuteur Paiement : Code Postal	Requis
75	Interlocuteur Paiement : Commune	Requis
76	Interlocuteur Paiement : Pays	Requis
77	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Civilité	Requis
78	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Nom	Requis
79	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Prénom	Requis
80	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Fonction	Requis
81	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Téléphone	Requis
82	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Mail (cette adresse sera utilisée en cas de signature électronique)	Requis

**Onglet n°2 du formulaire de Demande de Certification**

N°	Champ	Format
1	Type	Requis, valeurs possibles : Si Production : CARD-I, CRAE Si effacement : CARD-S, PRM, PDL
2	Référence	Requis
3	Nom/raison sociale utilisateur du réseau	Facultatif
4	N° de voie	Facultatif
5	Nom de la voie	Facultatif
6	Complément d'adresse	Facultatif
7	Code Postal commune	Facultatif
8	Libellé commune	Facultatif
9	Code INSEE commune	Requis si la demande est adressée au(x) GRD via l'aiguilleur ADEeF
10	Date prévisionnelle de mise en service	Requis si « Type technique » = « Production » et « Caractéristique » = « En Projet »



11	Date entrée en OA	Requis pour les capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de prise d'effet se situe en cours d'année
12	Date de sortie d'OA	Requis pour les capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de fin se situe en cours d'année.
13	Puissance Disponible à PP2 (en MW)	Requis uniquement pour les capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de prise d'effet ou de fin se situe en cours d'année de livraison, et à certifier selon la méthode du calcul du réalisé.
14	E <sub>max j</sub> (en MWh)	Requis uniquement pour les capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de prise d'effet ou de fin se situe en cours d'année de livraison, et à certifier selon la méthode du calcul du réalisé.
15	E <sub>max h</sub> (en MWh)	Requis uniquement pour les capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de prise d'effet ou de fin se situe en cours d'année de livraison, et à certifier selon la méthode du calcul du réalisé.
16	Date de rupture de performance	Optionnel, applicable seulement aux capacités de production à certifier selon la méthode normative

## Pièces jointes

Les pièces justificatives listées dans le document « Contenu de la Demande de Certification » sont à transmettre au format PDF.

## 5.2 Demande de modification

### Description

Les demandes de modification des caractéristiques d'une EDC sont déposées par le RPC ou par l'Exploitant de l'EDC objet de la demande, en fonction de la modification à apporter, conformément au contrat GRD-Exploitant. En effet, en cas de modification du niveau de capacité certifié entraînant un rééquilibrage, la demande doit être formulée par le RPC conformément aux Règles. Dans les autres cas, la demande peut être effectuée par l'Exploitant.

Le même formulaire peut être utilisé pour toute demande de modification des caractéristiques d'une EDC. Dans la suite du document, les caractéristiques de l'EDC existante seront identifiées avec la formule « version en vigueur de l'EDC ». La première Demande de Certification ayant abouti à la création de l'entité sera quant à elle dénommée « certification initiale ». Ainsi, la version en vigueur de l'EDC peut être celle issue de la première Demande de Certification, ou celle issue d'autres demandes de modification successives à la certification initiale.

## Nom du fichier

MODIF\_<Nom du titulaire>-<AL>.xls

## Contenu du formulaire

Le formulaire contient deux onglets à remplir par le RPC ou par l'Exploitant de Capacité, et un onglet réservé aux interlocuteurs du GRD en charge du traitement de la demande.

### Onglet n°1 du formulaire de demande de modification

Cet onglet permet au demandeur de déclarer des changements sur les informations générales concernant l'Entité de Certification existante, pour une Année de Livraison donnée.

Attention : hormis les champs indiqués comme « Requis », il n'est pas nécessaire de saisir toutes les lignes du formulaire : **il suffit de déclarer seulement les valeurs ayant subi une modification par rapport à la version de l'EDC en vigueur**. Il peut s'agir des paramètres de certification, du RPC de l'EDC, ou des coordonnées de l'Exploitant de capacité ou des interlocuteurs contractuels...

N°	Champ	Format
1	Type de demande	Requis, valeurs possibles : Pré-étude Modification/Rééquilibrage; Demande de modification/rééquilibrage
2	Année de livraison	Requis, format : AAAA
3	Identifiant GRD de l'EDC	Requis
4	Méthode de certification	Requis
5	Rôle du demandeur	Requis
6	Raison Sociale du demandeur	Requis
7	Code EIC du RPC	Requis si le demandeur est le RPC
8	Qualité de l'exploitant de capacité	Facultatif
9	Raison Sociale	Ne peut pas être modifié par rapport à la version en vigueur
10	Code EIC du demandeur	Ne peut pas être modifié par rapport à la version en vigueur
11	Forme juridique	Facultatif
12	Capital social de la société	Facultatif
13	Adresse du Siège Social : N°	Facultatif
14	Adresse du Siège Social : Voie / Rue	Facultatif
15	Adresse du Siège Social : Complément	Facultatif
16	Adresse du Siège Social : Code Postal	Facultatif
17	Adresse du Siège Social : Commune	Facultatif

18	Adresse du Siège Social : Pays	Facultatif
19	N° du RCS (sauf si étranger)	Facultatif
20	Ville du RCS (sauf si étranger)	Facultatif
21	SIRET (sauf si étranger)	Facultatif
22	Code TVA intracommunautaire	Facultatif
23	Accord sur la signature électronique pour le contrat GRD-Exploitant et le contrat de certification	Facultatif
24	Numéro de téléphone portable pour signature électronique format : + 33 [6-7]xx xxx xxx	Facultatif
25	Adresse e-mail pour les flux informatiques (ex : Collecte des paramètres de certification)	Facultatif
26	Année de livraison	Ne peut pas être modifié par rapport à la version en vigueur
27	Identifiant GRD de l'EDC (si existant)	Ne peut pas être modifié par rapport à la version en vigueur par rapport à la version en vigueur
28	Libellé EDC	Facultatif
29	Régime de certification	Ne peut pas être modifié par rapport à la version en vigueur
30	Méthode de certification	Ne peut pas être modifié par rapport à la version en vigueur
31	Caractéristique	Facultatif
32	Type technique	Ne peut pas être modifié par rapport à la version en vigueur
33	Filière	Ne peut pas être modifié par rapport à la version en vigueur
34	GR (Mono/Multi)	Facultatif
35	Numéro de requête RTE	Facultatif
36	Date prévisionnelle de mise en service (projet Effacement)	Ne peut pas être modifié par rapport à la version en vigueur
37	Site(s) sous "Obligation d'Achat"	Facultatif
38	Nom du RPC	Facultatif
39	Code EIC du RPC	Facultatif
40	Date de rattachement au RPC (01/01/AL)	Facultatif
41	Modalités d'activation spécifiques (hors MA, hors NEBEF)	Facultatif
42	Liaison d'entité	Facultatif
43	Stock	Facultatif
44	Caractère thermosensible	Facultatif
45	Puissance Disponible à PP2 (en MW)	Facultatif
46	Emax j (en MWh)	Facultatif
47	Emax h (en MWh)	Facultatif
48	Valeur de référence (en MW) (EDC d'effacement)	Facultatif
49	Dérogation au tunnel de certification	Facultatif
50	Fermeture (EDC d'effacement)	Facultatif
51	Mode de paiement	Facultatif
52	Interlocuteur1 Contractuel : Civilité	Facultatif
53	Interlocuteur1 Contractuel : Nom	Facultatif

54	Interlocuteur1 Contractuel : Prénom	Facultatif
55	Interlocuteur1 Contractuel : Téléphone	Facultatif
56	Interlocuteur1 Contractuel : Mail	Facultatif
57	Interlocuteur2 Contractuel : Civilité	Facultatif
58	Interlocuteur2 Contractuel : Nom	Facultatif
59	Interlocuteur2 Contractuel : Prénom	Facultatif
60	Interlocuteur2 Contractuel : Téléphone	Facultatif
61	Interlocuteur2 Contractuel : Mail	Facultatif
62	Interlocuteur Facturation : Civilité	Facultatif
63	Interlocuteur Facturation : Nom	Facultatif
64	Interlocuteur Facturation : Prénom	Facultatif
65	Interlocuteur Facturation : Téléphone	Facultatif
66	Interlocuteur Facturation : Mail	Facultatif
67	Interlocuteur Facturation : N° de la rue	Facultatif
68	Interlocuteur Facturation : Voie / Rue	Facultatif
69	Interlocuteur Facturation : Complément	Facultatif
70	Interlocuteur Facturation : Code Postal	Facultatif
71	Interlocuteur Facturation : Commune	Facultatif
72	Interlocuteur Facturation : Pays	Facultatif
73	Interlocuteur Paiement : Civilité	Facultatif
74	Interlocuteur Paiement : Nom	Facultatif
75	Interlocuteur Paiement : Prénom	Facultatif
76	Interlocuteur Paiement : Téléphone	Facultatif
77	Interlocuteur Paiement : Mail	Facultatif
78	Interlocuteur Paiement : N° de la rue	Facultatif
79	Interlocuteur Paiement : Voie / Rue	Facultatif
80	Interlocuteur Paiement : Complément	Facultatif
81	Interlocuteur Paiement : Code Postal	Facultatif
82	Interlocuteur Paiement : Commune	Facultatif
83	Interlocuteur Paiement : Pays	Facultatif
84	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Civilité	Facultatif
85	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Nom	Facultatif
86	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Prénom	Facultatif
87	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Fonction	Facultatif
88	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Téléphone	Facultatif
89	Signataire du contrat GRD-Exploitant : Mail (cette adresse sera utilisée en cas de signature électronique)	Facultatif

**Onglet n°2 du formulaire de demande de modification**

Cet onglet permet de déclarer d'éventuelles modifications de périmètre d'une EDC. En particulier, il est possible de déclarer :

- L'ajout de nouveaux sites à l'Entité de Certification ;
- Le retrait de sites de l'Entité de Certification ;
- La modification de certaines informations concernant des sites déjà rattachés à l'Entité de Certification ;
- La fermeture définitive d'un site au sein d'une EDC de production.

N°	Champ	Format
1	Action	Requis si modification de périmètre, valeurs possibles : Ajout, Retrait, Modification, Fermeture définitive
2	Type	Requis si modification de périmètre, valeurs possibles : Si Production : CARD-I, CRAE Si effacement : CARD-S, PRM, PDL
3	Référence	Requis si modification de périmètre
4	Nom/raison sociale utilisateur du réseau	Facultatif
5	N° de voie	Facultatif
6	Nom de la voie	Facultatif
7	Complément d'adresse	Facultatif
8	Code Postal commune	Facultatif
9	Libellé commune	Facultatif
10	Code INSEE commune	Facultatif
11	Date prévisionnelle de mise en service	Requis si modification de périmètre et applicable seulement si « Type technique » = « Production » et « Caractéristique » = « En Projet »
12	Date entrée en OA	Requis en cas d'ajout/retrait de capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de prise d'effet se situe en cours d'année
13	Date de sortie d'OA	Requis en cas d'ajout/retrait de capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de fin se situe en cours d'année.

N°	Champ	Format
14	Puissance Disponible à PP2 (en MW)	Requis en cas d'ajout/retrait de capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de prise d'effet ou de fin se situe en cours d'année de livraison, et à certifier selon la méthode du calcul du réalisé.
15	E <sub>max j</sub> (en MWh)	Requis en cas d'ajout/retrait de capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de prise d'effet ou de fin se situe en cours d'année de livraison, et à certifier selon la méthode du calcul du réalisé.
16	E <sub>max h</sub> (en MWh)	Requis en cas d'ajout/retrait de capacités de production faisant l'objet d'un contrat d'obligation d'achat dont la date de prise d'effet ou de fin se situe en cours d'année de livraison, et à certifier selon la méthode du calcul du réalisé.
17	Date de rupture de performance	Facultatif, applicable seulement aux capacités de production à certifier selon la méthode normative
18	Date de début d'indisponibilité	Facultatif, applicable seulement aux capacités de production déjà rattachées à une Entité de Certification, certifiées selon la méthode normative, pour lesquelles le demandeur souhaite que le NCC calculé par le GRD soit réévalué suite à une indisponibilité (totale ou partielle) des groupes de production. Dans ce cas, dans la colonne A, une modification des sites en question doit être déclarée.
19	Date de fin d'indisponibilité	Facultatif, applicable seulement aux capacités de production déjà rattachées à une Entité de Certification, certifiées selon la méthode normative, pour lesquelles le demandeur souhaite que le NCC calculé par le GRD soit réévalué suite à une indisponibilité (totale ou partielle) des groupes de production. Dans ce cas, dans la colonne A, une modification des sites en question doit être déclarée.
20	Taux de disponibilité (%)	Facultatif, applicable seulement aux capacités de production déjà rattachées à une Entité de Certification, certifiées selon la méthode normative, pour lesquelles le demandeur souhaite que le NCC calculé par le GRD soit réévalué suite à une indisponibilité (totale ou partielle) des groupes de production. Dans ce cas, dans la colonne A, une modification des sites en question doit être déclarée.

## **6. Données Transmises par les GRD aux Exploitants de Capacité**

### ***6.1 Notification de non conformité d'une Demande de Certification***

#### **Description**

La Notification de non conformité d'une Demande de Certification est réalisée par courriel auprès de l'Exploitant de Capacité.

#### **Contenu**

Le courriel détaille les raisons de la non-conformité de la demande, qui peuvent notamment être liées à :

- Des erreurs de saisie des champs du formulaire (champs obligatoires non renseignés, ou renseignés de manière non conforme) ;
- La présence de sites sans contrat d'accès au réseau dans la demande ;
- Des défauts de cohérence entre les valeurs de caractéristique et type technique de l'EDC déclarés, et les caractéristiques des sites à rattacher à l'EDC (exemples : présence d'un site de soutirage pour une EDC de production, présence d'un site en projet pour une EDC en service, présence d'un site en Obligation d'Achat pour une EDC non OA et vice-versa...) ;
- Des défauts sur la condition sur la somme des puissances installées ou souscrites des sites (somme des puissances installées ou souscrites inférieure à la Puissance Disponible à PP2 déclarée) ;
- Des erreurs dans les références GRD des sites (références saisies non connues par le GRD destinataire de la demande) ;
- Le non respect des dates limites des demandes ;
- La présence d'un ou plusieurs sites appartenant déjà à une EDC de production pour l'Année de Livraison en question ;
- Pour les sites de production, l'absence de demandes de certification pour les Années de Livraison précédentes celle de la demande ;
- Le non respect des conditions sur le Tunnel de Certification ;
- L'absence des pièces justificatives requises.

### ***6.2 Notification de conformité d'une Demande de Certification***

#### **Description**

La Notification de conformité d'une Demande de Certification est transmise par courriel par les personnes en charge du traitement de la demande au sein du GRD et adressée à l'Exploitant de Capacité.

Suite à cette Notification, le contrat GRD-Exploitant et la facture des frais de certification sont transmis à l'Exploitant.

### ***6.3 Notification de non conformité d'une demande de modification***

#### **Description**

La Notification de non conformité d'une demande de modification est transmise par courriel aux interlocuteurs du GRD en charge du traitement de la demande et adressée au Responsable de Périmètre de Certification.

#### **Contenu**

Le courriel précise les raisons de la non-conformité de la demande, notamment en cas :

- D'erreurs de saisie des champs du formulaire (champs obligatoires non renseignés, ou renseignés de manière non conforme) ;
- D'ajout de sites sans contrat d'accès au réseau ;
- De non respect des dates limites des demandes ;
- D'absence des pièces justificatives requises ;
- De demande de rééquilibrage à la hausse pour une EDC de Production certifiée selon la méthode normative ;
- De demande de retrait de site de l'EDC pour un site absent de la Demande de Certification originale.
- De non respect des conditions sur le Tunnel de Certification.



## ***6.4 Notification de conformité d'une demande de modification***

### **Description**

La Notification de conformité d'une demande de modification est transmise par courriel par les interlocuteurs du GRD en charge du traitement de la demande et adressée au demandeur. En cas de rééquilibrage, un nouveau contrat GRD-Exploitant est édité. En absence de rééquilibrage, un avenant au contrat GRD-Exploitant en vigueur est produit, permettant d'intégrer les informations ayant subi une modification.